



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015

Le deux novembre deux mil quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le vingt-neuf octobre deux mil quinze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean-Luc GUINARD, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Chrystèle JARNY, Philippe NOIRTAULT, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENAU, Sandra VIDARD-ROUVREAU.

Absents excusés : Alain BARD a donné pouvoir à Damien PARNAUDEAU, Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Sophie AUGER, Marylène GIRAUDON a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU, Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Patrick CLISSON, Isabelle TOURTOIS a donné pouvoir à Sandra VIDARD-ROUVREAU.

Secrétaire de séance : Cécile TAVENEAU.

En préambule, un élu cite 7 articles relatifs à l'information et l'expression des élus et demande la transmission d'informations préalables aux réunions de Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2015

Le compte-rendu du 28 septembre 2015 n'appelle pas d'observations particulières. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2015, avec :

- 15 voix « pour »,
- 3 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Rapport des commissions communales et intercommunales

SIVOM

Monsieur PARNAUDEAU informe l'Assemblée que le SIVOM va passer en compétence communautaire, du fait de la lourdeur financière de la gestion de ce syndicat et des modifications prochaines du territoire. Chaque heure travaillée aujourd'hui est déficitaire pour le SIVOM. Ce transfert de compétence sera effectif le 1^{er} janvier 2016 pour une année de transition, jusqu'au rattachement au nouveau territoire le 1^{er} janvier 2017.

Commission Jeunesse-Sport-Animations-Associations

Monsieur PARNAUDEAU informe l'Assemblée que l'aménagement de la structure pour les 4-10 ans entre la salle multi-activités et le city-stade est opérationnel depuis le 26 octobre. Les usagers ont demandé l'installation de tables, bancs et poubelles, ce qui sera fait avant le prochain printemps. Les élus ont pu constater la présence de nombreuses familles sur ce site durant le week-end.

Commission Ecole-Petite Enfance-Restaurant Scolaire

Madame TALINEAU informe l'Assemblée que le prochain Conseil de l'Ecole Publique aura lieu vendredi 6 novembre à 18 heures.

Commission Urbanisme-Voirie-Bâtiment

Monsieur GUINARD informe l'Assemblée que le retard lié à la nouvelle étude pour les travaux de Château Bourdin est presque comblé. Le Conseil Départemental a programmé la réalisation des enrobés pour la dernière semaine de novembre. La plus-value initialement annoncée à 18 000 euros sera revue à la baisse, en raison de prestations qui ne se feront pas, du fait de modifications de travaux. Un contact est pris auprès de Gérédis pour étudier ce dossier.

Les travaux restant à réaliser pour le parking de l'école privée auront lieu le mercredi 4 novembre.

Monsieur GUINARD précise à l'Assemblée que des travaux de tapisserie auront lieu dans le hall, le couloir et le bureau du foyer rural début décembre.

Commission Communication et Affaires Culturelles

Monsieur BARANGER informe l'Assemblée que 2 spectacles de la Martingale auront lieu le 13 novembre, l'organisation en a été confiée au Club Musical Maziérois.

Convention COMEDDEC pour l'échange sécurisé des données d'état civil

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il s'agit d'une convention qui peut se passer avec l'Etat pour le transfert, en toute sécurité, des données d'état civil entre la mairie et les administrés ou des notaires. 2 conventions seront à signer.

Le coût pour l'installation du logiciel est de 762 euros TTC. Il n'y a pas de coût de maintenance annuelle. La clé de signature électronique est gratuite car déjà utilisée pour d'autres applications dématérialisées.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'acceptation des termes de la convention pour l'obtention de la signature électronique et pour l'échange des données d'état civil par voie dématérialisée, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Convention TIPI pour le titre payable sur internet

Monsieur le Maire précise que ce procédé de paiement rapide et sécurisé par internet permettra à la collectivité de récupérer plus facilement les paiements des abonnés de cantine.

L'abonné pourra se créer un compte sur un site développé par la Direction des Finances, saisir ses coordonnées personnelles et régler ses factures 24h/24, 7 jours/7, sans avoir à envoyer, à la Trésorerie, une enveloppe timbrée avec son règlement.

Une convention est à signer avec les services DGFIP. Le coût pour la collectivité sera la prise en charge des frais facturés par la banque.

Pour information, sur une année scolaire complète, si tous les abonnés de la cantine payaient par TIPI, le coût pour la commune serait d'environ 160 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer l'approbation des termes de la Convention TIPI, tels que décrits ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Réflexion sur le maintien d'une élue dans ses fonctions d'adjointe au Maire

Suite au retrait le 12 octobre 2015 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Madame Isabelle TOURTOIS, adjointe au maire par arrêté n°2015-0047, dans les domaines des affaires sociales et de la vie quotidienne, le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Madame Isabelle TOURTOIS dans ses fonctions d'adjointe au maire.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le maintien de Madame Isabelle TOURTOIS dans ses fonctions d'adjointe au Maire, avec :

- 3 voix « pour »,
- 15 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Vente d'un matériel technique à la Commune de Verruyes

Monsieur Jean-Luc GUINARD précise à l'Assemblée que notre municipalité a décidé d'acquérir un nouvel aspirateur à feuilles, pour remplacer l'existant moins adapté aux besoins de notre commune, acheté le 5 novembre 2009.

Monsieur GUINARD a contacté Monsieur Francis MASSE, élu à la commune de Verruyes, pour lui soumettre une proposition d'achat du matériel existant.

Le montant de la transaction a été fixé à 1 500 euros TTC.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la vente du matériel technique décrit ci-dessus à la Commune de Verruyes pour un montant de 1 500 euros TTC, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Travaux supplémentaires pour l'aménagement de Château Bourdin – Tranche 3

Monsieur GUINARD précise à l'Assemblée que ce point a déjà été présenté dans le rapport de la Commission Voirie du Conseil Municipal du 28 septembre 2015. Une plus-value d'un montant de 22 702,86 euros TTC sur le devis de l'entreprise COLAS est nécessaire car les travaux s'avèrent irréalisables en l'état suite aux sondages réalisés. Il est donc proposé à la Commune de regrouper les enfouissements au centre de la voie roulante.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation de la plus-value d'un montant de 22 702,86 euros TTC, pour les travaux supplémentaires de l'aménagement de Château Bourdin, avec :

- 15 voix « pour »,
- 3 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Remboursement d'un trop-versé pour une facture de ventilation à la salle multi-activités

Monsieur GUINARD informe l'Assemblée que 1 000 euros ont été réglés à tort sur la facture de la ventilation de la salle multi-activités. Cette somme doit donc être remboursée à la Commune.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du remboursement à la Commune du trop-versé de 1 000 euros, pour une facture de ventilation à la salle multi-activités, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Décisions modificatives

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

- Opération d'investissement « acquisition de matériels » pour l'achat du mobilier de la bibliothèque. Le montant à prévoir est de 13 300 euros, à prendre sur l'opération « espace vert maison de retraite ».

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative détaillée ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 3 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- Pour les salaires du mois de décembre, le besoin de financement est de 28 000 euros, à prendre sur l'opération « espace vert maison de retraite ».

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative détaillée ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 3 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- Pour compléter l'achat des jeux à l'opération « salle multi-activités », le solde actuel est de 48 000 euros et le nouveau besoin de financement s'élève à 16 000 euros, un virement de cette même somme sur l'opération « espace vert maison de retraite » est proposé.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative détaillée ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 3 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

↳ Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la démission de Madame Fabienne HULCELLE, il s'est rapproché de Madame Stéphanie DESNOUES qui lui a remis sa lettre de démission et de Monsieur Jacky JUIN qui lui a aussi remis sa lettre de démission.

↳ Madame VIDARD-ROUVREAU demande où en sont les recherches pour répondre à M. PILLOT concernant le local de la Cave Mets en Vin. Monsieur le Maire précise qu'après en avoir débattu, la décision est prise, pour le moment, de retirer de la vente ce local.

↳ Madame TALINEAU répond au courrier de Monsieur NIORTAULT relatif au repas des cheveux blancs. :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

Le Maire,
Benoît PIRON